

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

Édition de MAI 2014

A la Une :

Page 1

-  Cérémonie 8 Mai
-  Jurés d'assises
-  Bricolage
-  Bacs à ordures
-  Eaux sales

Page 2

-  Maisons fleuries

Page 3

-  Vacances
-  Inscription Ecole
-  bibliothèque

Page 4

-  Fêtes des voisins
-  Bébés lecteurs
-  Bourse à l'enfance
-  Informations diverses



Cérémonie du 8 Mai 2014

10 h 30 : départ de la Mairie en direction du cimetière

11 h 00 : cérémonie devant le monument aux morts

A l'issue de cette cérémonie,
un vin d'honneur sera servi à la salle René GUILLOT

Jurés d'assises 2015

Le tirage au sort des Jurés d'Assises aura lieu le
lundi 12 mai à 14 heures, salle du Conseil de la Mairie de Saintes.

Le tirage sera effectué notamment parmi les électeurs de la commune de Courcoury. La séance étant publique, vous pouvez y assister.

ARRETE du 16 juillet 2003

Article 1 – Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...etc. ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Ramassage des bacs à ordures

Pensez à sortir vos conteneurs la veille du jour de ramassage après 19 h 00 et les rentrer le lendemain.

Le service de collecte des ordures ménagères ne ramasse plus les sacs à côté des poubelles. Il est donc demandé de ne plus mettre de sacs sur la voie publique (sauf les sacs jaunes).

Les eaux sales ne doivent pas être rejetées dans le caniveau !

CONTACT

Mairie de COURCOURY

Place de Pampilhosa

17100 COURCOURY

Tél. : 05 46 93 18 23

Courriel :

courcoury@mairie17.com

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Les OBJECTIFS

Pour la troisième année, la Commune s'efforce de sensibiliser la population à l'intérêt de respecter notre environnement mais aussi à l'améliorer, à l'embellir, notamment en participant activement au fleurissement de la Commune.

Cette **sensibilisation** et ce fleurissement, **essentiels à l'amélioration de notre cadre de vie** se sont manifestés lors d'opérations de nettoyage et de valorisation de nos villages.

Nous sommes persuadés que cet embellissement doit se faire en accord avec les habitants, dont l'implication est bienvenue pour un développement sain, durable et satisfaisant.

Dans ce cadre que nous avons décidé d'organiser pour la deuxième année, le concours de Maisons Fleuries, première étape nécessaire, non seulement à la prise de conscience de la population, mais aussi à notre participation au concours des Villes et Villages Fleuris de France.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1

L'objet du concours «village et maison fleurie » est le fleurissement des façades, des terrasses, des jardins, des maisons, des potagers et des parterres sur le territoire de la Commune de COURCOURY

Article 2

Le concours est organisé par la Mairie de COURCOURY.

Article 3

Le concours est ouvert à tous les habitants de la Commune de COURCOURY. L'appel aux candidats se fait via le FLASH INFOS distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

La participation au concours passe par l'inscription auprès de la Mairie de COURCOURY. (coupon ci-dessous)

Article 4

Le concours débute le 15/05/2014 et se termine le 15/07/2014. Les façades et jardins devront être fleuris durant toute cette période. Les inscriptions sont recevables jusqu'au 30 juin 2014.

Article 5

Le concours récompensera les habitants des maisons les mieux fleuries. Les critères utilisés pour juger de la qualité du fleurissement sont les suivants :

.La qualité et la quantité du fleurissement / La diversité des espèces utilisées / L'originalité des réalisations / L'entretien des réalisations

Article 6

Le jury est composé de membres de la Commission Municipale Environnement Cadre de Vie, de membres des associations actives de la Commune ainsi que d'un professionnel du Jardinage. Les membres du Jury ne peuvent s'inscrire au concours.

Sur la base des inscriptions reçues dans les délais impartis, les membres du jury parcourent la Commune entre les dates fixées au point 4 du règlement du concours afin de visionner les Maisons concernées par le concours et attribuent des cotes aux Maisons qui ont retenu leur attention.

Article 7

Les récompenses seront sous forme de plantes, d'arbustes ou de bons d'achats de végétaux.

Article 8

Les gagnants du concours seront les personnes qui auront obtenu le maximum de points sur la base de la somme des cotes attribuées par les différents membres du jury. Un classement des participants sera établi. Les récompenses seront attribuées en fonction de ce classement.

En cas d'ex aequo, c'est le participant qui a obtenu le plus de cotes maximales qui l'emporte. En cas de nouvelle égalité, le raisonnement est poursuivi pour les cotes inférieures.

Les récompenses sont remises par le Jury lors d'une cérémonie.

Article 9

Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du Jury.

INSCRIPTION CONCOURS MAISON FLEURIE 2014

A renvoyer à la Mairie de COURCOURY

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

N° de Tél : Adresse électronique :

Vous serez contacté par un membre de la Commission Environnement/Cadre de vie



Opération tranquillité vacances

La gendarmerie et la police nationales veillent sur les logements laissés vides pour les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de Saintes, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2014-2015
A effectuer du 7 avril au 28 mai 2014

Pour les écoles de Saintes
Auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes
4, avenue de Tombouctou
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pour les autres écoles
Auprès de la mairie de votre lieu de résidence

Infos : 05 46 92 34 07 / 05 46 98 24 65

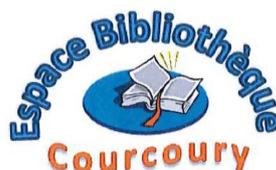
Concerne les familles :

- dont l'enfant entre à l'école maternelle ou en CP
- nouvellement arrivées,
- ayant changé de secteur

Se munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- d'un justificatif de domicile (facture électricité)
- d'un certificat de radiation
- du quotient familial
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire

du papier certifié PEFC, issu de forêts gérées durablement



L'Amicale des lecteurs
de la bibliothèque
de Courcoury

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 14/18 nous organiserons en novembre une exposition à laquelle nous souhaitons associer la mémoire de la commune.

Nous lançons un appel à tous les habitants qui auraient en leur possession des souvenirs, lettres / cartes postales / objets, de la Grande Guerre à nous contacter à la bibliothèque ou à la Mairie pour étudier avec eux comment les intégrer à cette manifestation.

Nous sommes plus précisément à la recherche de tous documents concernant les soldats de Courcoury inscrits sur le monument aux morts de la commune au titre de la première guerre mondiale. Il s'agit de :

Mercier Achille / Rateau Moïse / Lhomme Joseph / Revillaud Léandre / Machefert Alphonse / Grenon Jérôme / Duplessis Armand / Guery Wilfried / Auboin Kléber / Nadeau Maxime / Grenon Archange / Boutier Emile / Bellamy Edile / Bellamy Marc / Potiron Eutrope / Deschamps Paul / Elie Eugène / Jousseau René / Chancelier Kléber / Bruleau Léonce / Gaudin René / Grenon Georges / Chauvin Edgard / Geoffroy Georges / Gaudin Edouard

Si vous avez besoin d'informations complémentaires n'hésitez à nous contacter



Ce jour-là les voisins se rencontrent et partagent un repas improvisé.

**Partageons le vendredi 30 mai 2014
un moment convivial entre voisins**



**Prochaine séance bébés lecteurs
le mercredi 21 mai 2014 à 10 h 00**



COURCOURY

DIMANCHE 18 MAI

BOURSE A L'ENFANCE

9H30-18H

Intérieur :

6 € la table de 1m80

(tables et chaises fournies)

Extérieur : 6 € les 2m

(table non fournie)



RESERVATIONS : 05 46 94 05 56

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Jean-Paul & Françoise GIRARD

Apiculteurs

1 Chemin Beau 17610 CHANIERES ☎ 05.46.91.46.74

Siret : 494 884 935 00011 Ape : 0149Z

RECUPERATION ESSAIM

☎ 06.08.82.00.49 / 06.60.17.32.48



11^e édition



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Charente-Maritime

présente

Les Trophées de l'Artisanat 2014

**Envie d'être connu et reconnu ?
Inscrivez-vous dans l'une des 5 catégories du concours
et devenez les Artisans de l'année !**

Création ou reprise
d'entreprises



Innovation



Ressources Humaines



Stratégie commerciale



Excellence des
savoir-faire



Inscriptions jusqu'au 9 mai 2014

Contactez-nous

Règlement & dossiers du concours
www.cm-larochelle.fr
tél : 05 46 50 00 00
contact@cm-larochelle.fr



Camille LE GALL
Jardinier Entrepreneur

Camille.L
O2 jardinage
06.71.05.36.05
05.46.90.80.32
17100 Courcoury

Camille.legall@o2.fr

www.o2.fr • n° national : 02 43 72 02 02



Diagnostics Immobiliers
Tél : 09 60 06 59 89 / Port : 06 25 78 67 39
www.diagperfect.fr
Email : diagperfect@ufctb.fr

*Bien plus qu'un diagnostiqueur
un partenaire de votre projet immobilier*

